



PORT DE BARFLEUR

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 23 NOVEMBRE 2018
(14h00-15h30)

Date rédaction	12/2018	Lieu	Port BARFLEUR	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	23/11/2018		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire			X	
Mme Frédérique Boury	Suppléante				X
Représentants du conseil municipal de Barfleur					
M. Michel Mauger	Titulaire			X	
Mme Léonie Bellot	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaigren	Titulaire			X	
M. Philippe Léger	Suppléant				X
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Jacky Godreuil	Titulaire				X
M. Alain Rigault	Titulaire				X
M. David Rigault	Titulaire			X	
M. Eric Doucet	Titulaire				X
M. Stéphane Delaplace	Suppléant				X
M. Daniel Lejolivet	Suppléant				X
M. Pascal Papillon	Suppléant				X
Mme Cécile Guy-Papillon	Suppléante				X
Représentants de l'activité plaisance					
M. Gilbert Hamelin	Titulaire			X	
M. André Asseline	Titulaire			X	
M. Robert Geoffroy	Titulaire				X
M. Jean-François Billard	Suppléant			X	
M. Gérard Salley	Suppléant				
M. Luc Tincelin	Suppléant			X	
Mme Mariannick Papillon	Suppléante			X	
Représentants de l'activité commerce					
Mme Fabienne Barbey	Titulaire				X
M. Michel Traisnel	Suppléant				X
Autres participants					
Mme Christine Lebacheley	Conseillère départementale				X
M. Florent Duloir	SPL			X	
M. Yann Delaplace				X	
Mme Betty Leguilloux	Centre nautique de Barfleur			X	

Le conseil portuaire du port de Barfleur s'est réuni le 23 novembre 2018 à la mairie de Barfleur, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Mauger souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis invite les membres du conseil portuaire à observer une minute de silence en la mémoire de **M. Pascal Léger**.

M. Morin ouvre la séance et invite **M. Lemaigren** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 25 AVRIL 2018

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ

M. Leteissier présente le rapport partiel d'activité en précisant qu'un bilan comparatif complet sera présenté au prochain conseil portuaire, et invite le concessionnaire à commenter la saison estivale.

M. Lemaigen souligne le faible taux de fréquentation des navires visiteurs durant la saison.

III - TRAVAUX

M. Lemaigen informe que 56 chaînes ont été changées, et précise que de gros travaux seront à réaliser sur les chaînes mères qui sont en mauvais état. Une planification des travaux sera proposée, la priorité sera la sécurisation des mouillages, et poursuit en présentant les travaux d'investissement sous maîtrise du conseil départemental :

Entrepris en 2018 :

- réparation de la cale extérieure (murets, chasses roues, fissures, fractures et dallage en béton armé par la société Marc S.A) pour un montant de : 19 800 € TTC.

Et ceux prévus en 2019 par la S.P.L :

- coffrets électriques pêche 1 600 €
- vidéosurveillance 3 000 €

IV- TARIFS PORTUAIRES 2019

Le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche, propose, les modifications suivantes des tarifs en vigueur au port de Barfleur pour l'année 2019 :

Tarifs d'outillage : il est proposé une augmentation de 3,11 % par rapport aux tarifs 2018.

Le tarif d'accès aux cales complété par :

- 8 € TTC par jour ;
- 30 € TTC par semaine ;
- 60 € TTC par mois ;
- 180 € TTC par an.

Un **tarif d'outillage sera mis en œuvre en 2019** pour l'utilisation du point de pesée par les pêcheurs professionnels (redevance au volume des navires), permettant de compenser le coût d'entretien du point de pesée : 2,11 € par m³ / an.

Droits de port pour le commerce et la pêche, augmentation de 3,11 %

Les minimums et seuils de perceptions sont inchangés.

M. Mauger demande des précisions sur les tarifs concernant les cales à savoir si cette tarification s'applique aux plaisanciers ayant une A.O.T.

M. Leteissier répond que cela s'applique aux personnes n'ayant pas d'A.O.T dans le port de Barfleur.

M. Lemaigen précise que le contrôle sera effectué par vidéosurveillance, que l'année 2018 était une année de mise en œuvre. Il informe que 40 abonnements ont été souscrits auprès de la S.P.L.

Mme Leguilloux demande si la cale de la Masse est concernée,

M. Lemaigen répond négativement cette cale ne rentre pas dans le périmètre des limites administratives.

M. Hamelin souligne que l'augmentation de 3, 11 % ne correspond pas à ce qui avait été prévu, et qu'elle est assez mal perçue.

M. Lemaignan répond que c'est conforme à l'augmentation des coûts de la vie, la grille tarifaire était très basse, que l'impact pour les navires les plus importants est d'environ 10 €.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2019.

Ils sont approuvés par 7 voix pour et 3 contre sur 10 votants.

V - BUDGET PREVISIONNEL 2019

M. Leteissier demande s'il y a des questions sur ce budget prévisionnel.

En l'absence de questions, **M. Morin** demande l'avis des membres du conseil portuaire.

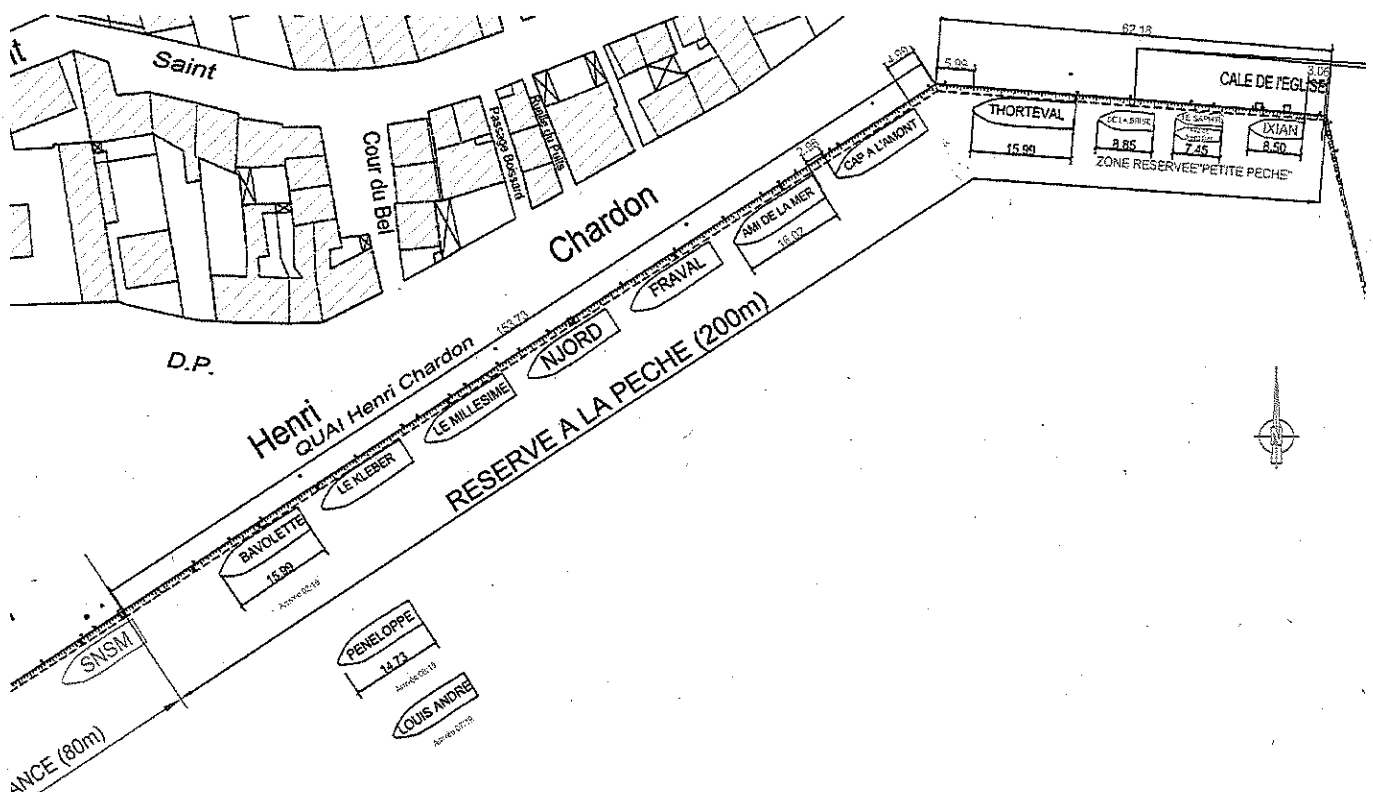
Il est approuvé par 9 voix pour et 1 abstention sur 10 votants.

VI – POINT SUR LE REMPLACEMENT DES NAVIRES DE PECHE

M. Leteissier présente le plan de placement des navires de pêche dans le port de Barfleury suite à l'arrivée de nouveaux navires en 2019 à savoir : un nouveau chalutier prévu en février 2019 et deux autres en juillet 2019. Il explique que le canot SNSM serait décalé d'environ 3 mètres, et informe qu'une réunion de concertation est prévue avec les pêcheurs professionnels. Il explique que la volonté du gestionnaire est de créer une zone réservée à la « petite pêche » en regroupant les différentes unités concernées sur une même zone, en l'occurrence à l'angle de la cale de l'église. Il précise que les navires Thorteval et Cap à l'amont resteront aux mêmes emplacements.

M. Rigault indique que ces deux navires ont eu des problèmes pour manœuvrer au vu de leur tirant d'eau.

M. Leteissier précise qu'il évite de les mettre à couple.



VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Hamelin réitère sa demande de zébras afin d'avoir plus de débattement pour manœuvrer.

M. Lemaignan propose que le rack à annexes soit avancé, afin de permettre un débattement plus important ainsi qu'un marquage au sol.

M. Rigault propose que la S.P.L fasse appel à la gendarmerie pour verbaliser.

M. Morin propose la réalisation d'un marquage au sol d'interdiction de stationner.

M. Leteissier informe qu'il va contacter les services des « phares et balises » afin que le remplacement de la bouée extérieure au port soit effectué.

M. Hamelin s'interroge sur le placement des vieux gréements le long du quai.

M. Lemaigen précise que cela n'empêche pas les visiteurs de venir. Il informe que la cale de Léonde a été restaurée afin de faciliter la mise à l'eau.

M. Asseline fait remarquer la qualité du travail réalisé.

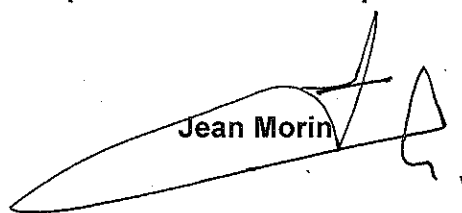
M. Rigault informe qu'une cavité se forme dans le port à l'arrière de son navire.

M. Leteissier répond que cela va être observé.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Morin', written over a printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a long horizontal stroke and a vertical stroke crossing it.